

Master en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-montignies-kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

LÉGISLATION SOCIALE / INAMI			
Ancien Code	PAKI1M78KIN	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CAKM1780		
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Pascal FLAMENT (flamentp@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	master / niveau 7 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les objectifs de cette Activité d'Apprentissage sont de donner les notions de base du cadre légal de la kinésithérapie et de pouvoir aider l'étudiant dans ses démarches administratives obligatoires à l'exercice de la profession.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.4 Construire son projet professionnel
 - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
 - 2.3 Respecter la législation et les réglementations
- Compétence 3 **Diriger**
 - 3.1 Organiser la gestion des ressources humaines, matérielles et administratives
 - 3.5 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.2 Communiquer avec les patients, avec ses pairs et les différents acteurs de soins de santé

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'AA, l'étudiant devra être capable de gérer tous les aspects administratifs liés à sa future profession.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKI1M78KINA Législation sociale / INAMI

36 h / 3 C

Contenu

La convention nationale de kinésithérapie
Le cadre légal de la kinésithérapie
L'INAMI La prescription médicale
Le système de facturation et les attestations
Les différences entre le travailleur indépendant et le travailleur salarié Les lois sociales (calcul, ...) Les frais professionnels et amortissements
La RC professionnelle et les autres assurances Les différents moyens de cotiser pour la pension Les droits et les obligations du kinésithérapeute.

Démarches d'apprentissage

Exposés ; cours magistral ; présentations de spécialistes du domaine (assureur, présentation logiciel informatique, associations professionnelles).

Dispositifs d'aide à la réussite

NEANT

Sources et références

Les références sont: Site internet de l'INAMI

Documents mis à disposition par des comptables, caisses d'assurance sociales, ...

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Site internet de l'INAMI

La convention de kinésithérapie

Infobox

Tous les documents se retrouvent sur la plateforme ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit en session

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).